

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Décision modificative n° 1 du budget principal primitif pour l'exercice 2022

P. J. : - 2 projets de délibération
 - 2 annexes
 - 1 maquette budgétaire

Après quelques mois d'exercice, il s'avère nécessaire d'opérer des ajustements du budget principal primitif pour l'exercice 2022, tant en dépenses qu'en recettes, résultant des opérations présentées ci-dessous.

1. LA VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses de gestion	360 272 000	Dotations	5 280 000
Subventions et contributions	-19 880 000	Fiscalité	- 88 000 000
Virement à la section d'investissement	222 364 000	Recettes propres	310 732 000
		Opérations d'ordre	334 744 000
Total	562 756 000	Total	562 756 000

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses d'équipement	36 150 000	Subventions d'investissement	245 976 000
Opérations d'ordre	411 256 000	Opérations d'ordre	76 512 000
		Emprunt	-97 446 000
		Virement de la section de fonctionnement	222 364 000
Total	447 406 000	Total	447 406 000

Par souci de clarté de présentation, seules les opérations nouvelles et réelles feront l'objet d'un commentaire. Les opérations d'ordre seront formalisées dans des tableaux synthétiques en fin de note.

2. LES AJUSTEMENTS

A. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Recettes

En recettes de fonctionnement, les ajustements sont les suivants :

- au chapitre 74 «Subventions», il est proposé d'inscrire une subvention de la Nouvelle-Calédonie d'un montant de 5 280 000 francs CFP relative à la prise en charge de l'opération d'enlèvement des véhicules hors d'usage de plus de 3,5 tonnes à Numbo,

- au chapitre 73 «Impôts et taxes», il est proposé par virement de crédits de reclasser les prévisions de recettes relatives aux produits de stationnement (non fiscaux) d'un montant de 88 000 000 francs CFP au chapitre 70 – Produits des services, correspondant à la nature de la recette,

- au chapitre 70 «Produits des services», outre la constatation des redevances de stationnement mentionnée ci-avant à hauteur de 88 000 000 francs CFP, il est proposé d'inscrire la régularisation, par les réseaux de télécommunication, de redevances d'occupation du domaine public au titre des exercices 2019 à 2021, pour un montant de 162 732 000 francs CFP,

- au chapitre 013 «Atténuation de charges», il convient de comptabiliser la part salariale des titres repas pour un montant de 60 000 000 francs CFP.

- Dépenses

En contrepartie, il est proposé d'ajuster les dépenses de fonctionnement à hauteur de 451 961 000 francs CFP, comme suit :

- Dépenses de gestion : 360 272 000 F

Il s'agit de crédits complémentaires nécessaires pour :

- o engager l'opération d'enlèvement des véhicules hors d'usage de plus de 3,5 tonnes à Numbo pour 5 280 000 francs CFP, financée par la Nouvelle-Calédonie,

- o compléter l'enveloppe de crédits affectée à la formation des élus pour la porter de 500 000 francs à 1 515 000 francs CFP, afin de se conformer aux dispositions du code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

- o opérer des dégrèvements pour un montant global de 353 977 000 francs CFP relatifs à d'anciens produits de la taxe communale d'aménagement (198 millions de francs CFP), à la régularisation par les réseaux de télécommunication de redevances d'occupation du domaine public (145 millions de francs CFP) et à diverses recettes (10,9 millions de francs CFP).

- Subventions et contributions : -19 880 000 F

Les ajustements proposés portent sur les contributions en fonctionnement aux syndicats intercommunaux et syndicats mixtes qui ont évolué depuis le vote du budget :

- o pour le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa, la contribution sera ramenée de 126 000 000 francs CFP à 65 719 936 francs CFP, soit une baisse de 60 280 064 francs CFP et une diminution de la prévision budgétaire arrondie à 60 280 000 francs CFP,

- o pour l'Aquarium des Lagons, la contribution sera portée de 52 000 000 francs CFP à 92 400 000 francs CFP, soit une hausse de 40 400 000 francs CFP ainsi que l'inscription budgétaire correspondante.

B. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses

Sur le programme d'investissement, le rythme d'exécution de certaines opérations par rapport à leur programmation initiale nécessite l'ajustement des crédits de paiement correspondants sur l'exercice 2022, dont le solde s'élève à 33 529 000 francs CFP. Ces crédits sont répartis ci-dessous par chapitre et détaillés dans le tableau en annexe n° 1 :

OPERATIONS	AUGMENTATION DE CRÉDITS DE PAIEMENT	DIMINUTION DE CRÉDITS DE PAIEMENT
0101 - EMPRUNT ET DETTES ASSIMILÉS	700 000	
0204 - ACQUISITIONS DIVERSES	1 109 000	
0501 - TRAVAUX SUR BATIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX	11 829 000	
0701 - INFORMATISATION DES SERVICES		-621 000
1101 - EQUIPEMENTS DE SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE		-2 000 000
1104 - VIDEO SURVEILLANCE	2 570 000	
4101 - EQUIPEMENTS SPORTIFS	3 600 000	
5101 - EQUIPEMENTS DE PROXIMITE	1 600 000	
6101 - EQUIPEMENTS EN EAU ET EN ASSAINISSEMENT	17 000 000	
8101 - AMENAGEMENTS URBAINS	363 000	
TOTAL :	36 150 000	-2 621 000

Consécutivement à ces ajustements, il convient de modifier les autorisations de programme (AP) ainsi que la répartition des crédits de paiement correspondants telles que présentées dans le tableau joint en annexe n° 2.

- Recettes

En contrepartie de ces ajustements, il est proposé d'inscrire de nouvelles subventions d'investissement, comme suit :

- Etat

- o dotation d'équipement des territoires ruraux : 229 741 000 F
- o pièges à moustiques, programme Wolbachia : 960 000 F

- Nouvelle-Calédonie

- o FIP équipement 2020 : 14 000 000 F
- o FIP équipement 2022 : 1 275 000 F

Enfin, il est nécessaire de réduire la prévision de recettes d'emprunts destinées aux financements du programme d'investissement à hauteur de 97 446 000 francs CFP pour équilibrer la section.

1. EQUILIBRE

L'ensemble des opérations énoncées ci-dessus génère une augmentation du prélèvement de 222 364 000 francs CFP pour d'assurer l'équilibre des deux sections du budget.

2. LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre de l'exercice (opérations ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) sont récapitulées ci-dessous. Il s'agit essentiellement d'intégration de frais d'études, d'avances versées, de provisions et du prélèvement.

A. A l'intérieur de la section d'investissement

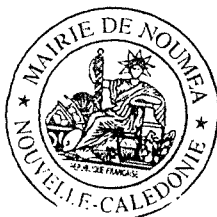
OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
Travaux en cours sur terrains	041	2312	5 579 860			
Travaux en cours sur bâtiments		2313	20 630 752			
Travaux en cours construction sol d'autrui		2314	26 674 796			
Travaux en cours installations		2315	23 626 592			
Frais d'études				041	2031	76 512 000
TOTAL			76 512 000			76 512 000

B. De section à section

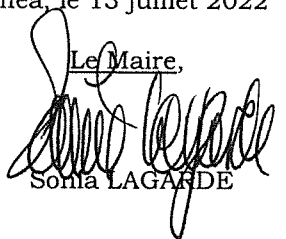
OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
Reprise autres provisions pour litiges	040	15112	2 850 000	042	7815	334 744 000
Reprise sur provisions pour dépréciation des comptes de redevables	040	1582	331 894 000			
Prélèvement	023	023	222 364 000	021	021	222 364 000
TOTAL			557 108 000			557 108 000

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n° 1 du budget principal primitif pour l'exercice 2022 de la ville de Nouméa et d'approuver la modification des autorisations de programme ainsi que la répartition des crédits de paiement correspondants.

Tel est l'objet des deux projets de délibération ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

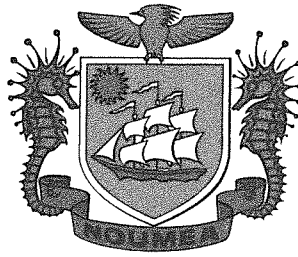


Nouméa, le 13 juillet 2022

Le Maire,

 Sonia LAGARDE

Annexe 1 - DETAIL DES LIGNES DE CREDITS AJUSTEES
NES relative à la décision modificative n°1 du budget principal 2022 de la Ville de Nouméa

DETAIL PAR LIGNE DE CREDIT ET OPERATION REELLE D'INVESTISSEMENT		Proposition DM n° 1 - 2022
0101 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		
CAUTIONNEMENT A RESTITUER		700 000
Besoins complémentaires		
	TOTAL 0101	700 000
0204 - ACQUISITIONS DIVERSES		
ACQUISITION MOBILIER POUR LA DRH		130 000
Tableaux blancs		
AUTRES IMMO DRH		58 000
Store		
EQUIPEMENT INCENDIE SECURITE DRH		621 000
Matériel pour formations en sécurité		
PANNEAU AFFICHAGE SYNDICAL		300 000
Panneaux d'affichage		
	TOTAL 0204	1 109 000
0501 - TRAVAUX SUR BATIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX		
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DIVERS POUR L'HOTEL DE VILLE		5 129 000
Travaux électriques, aménagement de la guérite à l'entrée de l'hôtel de ville		
ACQUISITIONS DIVERS HOTEL DE VILLE		2 200 000
Projecteurs, sonorisation de la salle des mariages		
AMENAGEMENTS BATIMENTS MIS A DISPOSITION		2 000 000
Réfection du plancher annexe maison des associations		
ACQUISITION SIGNALETIQUE CFM		2 500 000
Pose de signalétique dans les cimetières		
	TOTAL 0501	11 829 000
0701 - INFORMATISATION DES SERVICES		
ACHAT LICENCES DRH	-	621 000
Baisse du nombre de licences à acquérir		
	TOTAL 0701 -	621 000
1101 - EQUIPEMENT SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE		
TRAVAUX POUR VIDEOPROTECTION URBAINE	-	2 000 000
Déplacements de crédits sur l'opération 1104		
	TOTAL 1101 -	2 000 000
1104 - VIDEO PROTECTION		
TRAVAUX POUR VIDEOPROTECTION URBAINE N°2		2 570 000
Complément - réévaluation des prix du marché		
	TOTAL 1104	2 570 000
4101 - EQUIPEMENTS SPORTIFS		
AMENAGEMENTS DE BATIMENTS SUR SALLES SPORTIVES		3 600 000
Remplacements de compteurs eau et électricité sur installations sportives		
	TOTAL 4101	3 600 000
5101 - EQUIPEMENTS DE PROXIMITE		
TRAVAUX SUR MAISONS DE QUARTIER HAP		1 600 000
Intervention sur la toiture espace municipale à la Vallée du Tir		
	TOTAL 5101	1 600 000
6101 - EQUIPEMENTS EAU & ASSAINISSEMENT		
TRAVAUX EPL RUE CLEMENCEAU		10 000 000
Renforcement réseau eau pluviale rue Clémenceau		
TRAVAUX EPL PARKING FERRY		7 000 000
Reprise réseau eau pluviale avant les travaux VRD rue Anatole France		
	TOTAL 6101	17 000 000
8101 - AMENAGEMENTS URBAINS		
PARTICIPATION INVESTISSEMENTS DIVERS SIGN CA1721		363 000
Ajustement suite au vote du Budget du SIGN		
	TOTAL 8101	363 000



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 4 août à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Michel DESMEUZES
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Christine BELLET
	M.	Patrick GUILLON	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Claude CHARLOT
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Muriel GERMAIN
	M.	Warren NAXUE	M.	Patrick SAKOUMORI
	Mme	Pascale SERVENT	Mme	Christiane SARIDJAN
	Mme	Janine BAJON	M.	Daniel HINSCHBERGER
DATE DE CONVOCAION	M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Magali MANUOHALALO
29.07.2022	Mme	Cindy PRALONG	M.	Joseph BOANEMOA
	M.	Luc BRUN	Mme	Veylma FALAE
	M.	Christophe DELESSERT	M.	Emmanuel BERART
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Stéphanie PAIMAN	M.	Eric MELTESALE
29.07.2022	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Christine LE SAINT
	M.	Bruno CAPY	Mme	Davina FAUA
	M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Jeanne POELLABAUER
	M.	Christophe DELIERE		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Françoise SUVE	Mme	Valérie LAROQUE
conseillers en exercice	: 53	M.	Marc ZEISEL	Mme	Charlotte THIAIWE
		M.	Michel FONGUE	Mme	Tuilogona O'CONNOR
Nombre de présents	: 39	Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Kimberley BARONI
Nombre de votants	: 48	Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Makaokio FIHIPALAI
(9 procurations)		M.	Philippe BLAISE	Mme	Laurie HUMUNI
		Mme	Naïa WATEOU		

Monsieur Warren NAXUE a été élu secrétaire de séance.

SORTIE DE :

M. Jérémie KATIDJO-MONNIER

ABSTENTION :

Mme Veylma FALAE et **Mme Davina FAUA**, de «*Nouméa, c'est vous*»

M. Joseph BOANEMOA, de «*Unité Pays*»

M. Emmanuel BERART, de «*Général Mangin*»

DELIBERATION N° 2022/ 776

portant modification des autorisations de programme par décision modificative n°1 du budget principal primitif pour l'exercice 2022

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le - 4 AOUT 2022

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/128 du 23 février 2022 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/129 du 23 février 2022 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget principal primitif pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/565 du 14 juin 2022 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du compte administratif du budget principal pour l'exercice 2021,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/577 du 14 juin 2022 portant affectation du résultat définitif de l'exercice 2021 du budget principal,

VU le contrat d'agglomération 2017-2022 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2017,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/105 du 13 juillet 2022,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 20 juillet 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Pour la mise en œuvre des opérations d'investissement et de fonctionnement du budget principal de la ville de Nouméa pour l'exercice 2022, sont approuvées par décision modificative, les modifications d'autorisations de programme, ainsi que la répartition des crédits de paiement correspondants, tel que récapitulées dans le tableau ci-après :

N° ET INTITULE DES AP	AP VOTEES APRES DM 1 2022	ANTERIEUR	CREDITS DE PAIEMENT				
			CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	RAF
	29 320 527 393	13 722 356 710	4 826 154 611	5 086 644 520	2 580 702 064	541 536 050	2 563 133 438
05-2017-1 : AMENAGEMENT D'UN CREMATORIUM AU CIMETIERE DU PK5 (0502Z17)	340 550 500	332 987 256	3 230 573	0	0	0	4 332 671
05-2017-2 : REHABILITATION DE L'IMMEUBLE FRANCE AUSTRALE (0505Z17)	5 762 495	5 698 606	63 889	0	0	0	0
05-2019-2 : TVX SUR BATIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX 2019 (0501Z19)	462 214 121	142 434 373	244 848 818	74 930 930	0	0	0
05-2021-1 : REHABILITATION FRANCE AUSTRALE 2021 (0505Z21)	380 000 000	18 412 042	70 587 958	129 000 000	98 000 000	0	64 000 000

./.

N° ET INTITULE DES AP	AP VOTEES APRES DM 1 2022	ANTERIEUR	CREDITS DE PAIEMENT				
			CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	RAF
05-2021-2 : REALISATION DU BATIMENT DES ARCHIVES MUNICIPALES 2021 (0506Z21)	306 000 000	0	12 000 000	128 000 000	145 000 000	21 000 000	0
06-2017-1 : MATERIEL DE TRANSPORT ET ENGINS 2017 (0601Z17)	542 100 000	447 344 105	92 569 258	0	0	0	2 186 637
06-2022-1 : ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT PARC ROULANT (0601Z22)	507 200 000		67 200 000	110 000 000	110 000 000	110 000 000	110 000 000
07-2020-1 : ET DEVELOPPEMENT DU SI - 2020 (0701Z20)	491 643 394	198 258 918	242 287 869	0	0	0	51 096 607
11-2018-1 : VIDEO PROTECTION N°2 (1104Z18)	244 612 017	221 119 083	23 492 934	0	0	0	0
11-2020-1 : EQUIPEMENT DE SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE 2020 (1101Z20)	480 000 000	20 564 025	201 237 039	213 000 000	35 100 000	0	10 098 936
21-2015-1 : EQUIPEMENTS SCOLAIRES 2015 (2101Z15)	1 181 000 000	864 848 504	1 087 464	0	0	0	315 064 032
21-2019-1 : EQUIPEMENTS SCOLAIRES 2019 (2101Z19)	1 262 533 472	425 699 106	325 891 905	268 171 590	0	0	242 770 871
31-2015-2 : REHABILITATION & ACQUISITION DE BIENS PATRIMONIAUX (3101Z15B)	232 020 000	213 360 768	1 160 362	0	0	0	17 498 870
31-2018-1 : TRAVAUX DE REFECTION DE L'AQUARIUM DES LAGONS (3104Z18)	135 000 000	130 403 110	3 475 617	0	0	0	1 121 273
31-2022-1 : REQUALIFICATION DU SITE DE L'EX POLYCLINIQUE (3101Z22)	150 000 000		10 000 000	70 000 000	70 000 000	0	0
41-2015-3 : REALISATION D'UN CENTRE AQUATIQUE A MAGENTA (4103Z15)	1 307 013 348	1 306 970 418	0				42 930
41-2019-1 : EQUIPEMENTS SPORTIFS 2019 (4101Z19)	665 215 514	172 431 962	245 197 234	237 400 000	0	0	10 186 318
41-2021-1 : EQUIPEMENTS SPORTIFS 2021 (4101Z21)	123 695 660	0	123 695 660	0	0	0	0
51-2015-2 : ACTIONS DE PROXIMITE DES CONSEILS DE SECTEUR (5110Z15)	669 757 838	434 578 293	136 640 762	80 000 000	0	0	18 538 783
51-2021-1 : EQUIPEMENTS DE PROXIMITE 2021 (5101Z21)	378 000 000	274 010	9 123 600	90 000 000	180 000 000	98 600 000	2 390
51-2022-1 : REHABILITATION MAISON DE QUARTIER MONTRAVEL (5114Z22)	80 000 000		15 000 000	65 000 000	0	0	0
61-2019-1 : EQUIPEMENTS D'EAU PLUVIALE 2019 (6101Z19E)	514 000 000	255 186 571	112 634 034	115 000 000	0	0	31 179 395

N° ET INTITULE DES AP	AP VOTEES APRES DM 1 2022	ANTERIEUR	CREDITS DE PAIEMENT				
			CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	RAF
71-2017-1 : AMENAGEMENT DE LA ROUTE DU PORT DESPOINTES (7121Z17)	840 000 000	450 480 459	159 932 760	105 000 000	110 000 000	0	14 586 781
71-2017-3 : AMENAGEMENT VRD DU QUARTIER DE L'ANSE VATA (7123Z17)	1 262 885 869	296 314 990	169 902 443	519 000 000	277 668 436	0	0
71-2018-1 : PROGRAMME AMENAGEMENT DE VOIRIE N°2 (7101Z18)	714 900 000	163 806 506	157 463 104	54 042 000	0	0	339 588 390
71-2019-1 : REFECTION DE CHAUSSEES (7119Z19)	2 931 700 000	1 196 734 345	813 745 210	609 500 000	0	0	311 720 445
71-2022-1 : PROGRAMME AMENAGEMENT DE VOIRIE (7101Z22)	680 000 000		147 000 000	333 000 000	200 000 000	0	0
72-2015-1 : REFECTION DES TROTTOIRS 2015 (7202Z15)	2 324 230 417	1 797 806 891	0				526 423 526
72-2016-1 : AMENAGEMENTS DE PISTES CYCLABLES (7203Z16)	524 283 122	510 151 216	13 611 835	0	0	0	520 071
72-2020-1 : REFECTION DES TROTTOIRS 2020 (7202Z20)	1 284 000 000	285 000 000	230 000 000	315 000 000	347 000 000	107 000 000	0
73-2016-1 : PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC N°1 (7301Z16)	600 638 977	542 412 462	126 025	0	0	0	58 100 490
73-2018-1 : PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC N°2 (7301Z18)	341 197 214	290 974 023	2 193 484	0	0	0	48 029 707
73-2020-1 : PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC N°3 (7301Z20)	922 784 428	69 269 428	200 078 950	283 500 000	185 000 000	184 936 050	0
81-2016-1 : AMENAGEMENT GLOBAL QUAI FERRY (8102Z16)	2 598 821 806	2 216 100 594	56 419 826	20 000 000	0	0	306 301 386
83-2017-1 : AMENAGEMENT DU PARC URBAIN DE STE MARIE (8316Z17)	409 147 704	404 171 673	0				4 976 031
83-2018-1 : AMENAGEMENT DU LITTORAL NORD (8317Z18)	100 000 000	79 028 669	0				20 971 331
83-2020-1 : AMENAGEMENT ESPACES VERTS & PUBLICS 2020 (8301Z20)	565 550 000	171 089 430	202 165 003	138 500 000	0	0	53 795 567
83-2020-2 : AMENAGEMENT DU LITTORAL (8318Z20)	2 762 069 497	58 444 874	732 090 995	1 128 600 000	822 933 628	20 000 000	0

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 4 AOUT 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 8 AOUT 2022

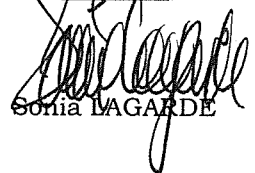
Le secrétaire de séance,



Warren NAXUE



Le maire,



Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
MISE EN LIGNE	- 1

Mis en ligne le :

09 AOUT 2022

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MODIFICATION AUTORISATIONS DE PROGRAMME PAR DM 1 BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2022

Date de transmission de l'acte : 09/08/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 09/08/2022

Numéro de l'acte : 2022-776 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220804-2022-776-DE

Date de décision : 04/08/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

7.1.6. Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)